

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

184 | 2007

Ethnicités ?

Quelles statistiques ethniques?

Hervé Le Bras



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21887>

DOI : 10.4000/lhomme.21887

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2007

Pagination : 7-24

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Hervé Le Bras, « Quelles statistiques ethniques? », *L'Homme* [En ligne], 184 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 24 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21887> ; DOI : 10.4000/lhomme.21887

© École des hautes études en sciences sociales

Quelles statistiques ethniques ?

Hervé Le Bras

PARADOXALEMENT, la lutte contre les discriminations est en passe de restaurer la notion honnie de race. Qu'on se rassure, non pas la race au sens biologique mais un « rapport social de race » que le sociologue Éric Macé (2006) caractérise de la manière suivante : « Ce qui est constitutif du racisme n'est évidemment pas la couleur de la peau ou tout autres traits phénotypiques qui établirait en soi la différence hiérarchisée entre individus, mais bien la construction sociale d'un ensemble (relatif et variable) de traits socio-physiques comme différents et déviants par rapport à la norme du groupe dominant ». Autrement dit, la race n'existe pas dans le domaine de la nature mais dans celui de la culture. Elle n'est pas une réalité mais une représentation. Ce changement de statut entraîne une inversion : pour le racisme biologique, la supériorité génétique d'un groupe humain sur un autre se traduisait par sa domination. Au contraire, dans la nouvelle conception, c'est la domination qui engendre les représentations racistes. En conséquence, la lutte contre les discriminations devrait passer par la lutte contre la domination, mais, par une sorte d'aveu d'impuissance, la cause est court-circuitée et oubliée à peine invoquée : on veut s'attaquer directement aux discriminations en omettant la domination. Dès lors, biologiques ou construites, les races deviennent nécessairement objet d'étude. De nombreuses voix recommandent la collecte de statistiques baptisées ethniques, ethnoraciales ou raciales selon leur demandeur. On peut toutefois craindre que ces recherches quantitatives rencontrent les mêmes avatars que l'anthropologie physique des races qui même chez les raciologues hitlériens avait abouti à un indescriptible chaos empirique car les distributions des différents caractères phénotypiques censés identifier les races ne se recouvraient pas. La race peut être aussi vague, sinon plus, dans les cerveaux que dans la nature.

Le racisme biologique a en effet achoppé heureusement et irrémédiablement sur la variété des unions, donc des ascendances, et sur la prodigieuse complexité des mécanismes de transmission et d'expression des gènes. Peut-on espérer que les mécanismes mentaux qui conduisent à percevoir des minorités raciales soient plus simples et plus homogènes, qu'ils soient analogues chez la plupart des membres du groupe dominant et qu'ils identifient des groupes réels ? Nous allons tenter d'y répondre dans les pages suivantes en montrant les obstacles principaux que soulèverait la collecte de statistiques ethniques puis en analysant l'une des rares expériences françaises dans ce domaine, l'enquête de l'Ined « Mobilité géographique et insertion sociale » (MGIS), réalisée en 1992.

Balayons au préalable un argument d'autorité qui sert souvent à évacuer la discussion : les Anglo-Saxons utiliseraient avec succès des statistiques ethnoraciales. Or ils partent d'un principe très différent. Pour eux, les discriminations sont la conséquence adventice de pratiques administratives routinières et non une expression de la domination de la majorité blanche. Ils procèdent donc à un traitement empirique sans se soucier outre mesure des représentations raciales sous-jacentes. D'autre part, leur prétendu succès est discutable et discuté. Enfin, il ne faut pas oublier d'autres pays comme la Russie, la Yougoslavie, le Rwanda où les statistiques ethniques, loin de réduire les discriminations, les ont accentuées en donnant corps et contenu à des représentations raciales jusqu'alors vagues et implicites.

Contraintes et modalités d'attribution des catégories ethniques

En statistique, la première tâche est le choix et la construction des catégories d'un critère donné. Pour l'âge, ce seront les classes d'âge à partir de l'état civil, pour la position sociale, ce seront les catégories socioprofessionnelles à partir de la branche d'activité et du poste de travail, pour les intentions de vote, ce seront les partis en lice à partir de l'énoncé d'une préférence partisane, etc. Comment établir concrètement des catégories pour les représentations raciales ? Quatre possibilités se présentent selon que les catégories ethniques sont énoncées par l'enquête (auto-évaluation) ou décidées par l'enquêteur (hétéro-évaluation) et selon qu'elles sont définies *a priori* ou *a posteriori*. Examinons chacune d'entre elles :

- **Auto-évaluation et catégories *ex post*.** Un bon exemple en est fourni dans le domaine des catégories sociales par l'étude d'Alain Blum et Maurizio Gribaudi (1990) sur les professions en France au XIX^e siècle à partir des actes de mariage. Les deux auteurs ont conservé l'intitulé complet des professions des parents des deux conjoints et ont construit

une classification qui tient compte des associations les plus fréquentes. Ils ont donc refusé un codage *a priori*. Leur résultat est très intéressant car il montre les lignes de force de l'ascension sociale à cette époque, mais leur classification ne peut pas être utilisée dans d'autres circonstances. Elle n'est pas universelle. Une enquête « ethnoraciale » pourrait reprendre cette méthode mais la question préliminaire qui était fort simple dans le cas des mariages (métiers des parents ?) est ici plus délicate car le terme « ethnoracial » ou « minorité visible » n'appartient pas au langage commun. On ne pourrait pas demander de but en blanc : « Quelle est votre appartenance ethnoraciale ? » ou « De quelle minorité visible estimez-vous faire partie ? » Il existe peut-être une bonne manière de poser ces questions mais je ne la connais pas et je supposerai plutôt qu'elles sont actuellement étrangères au sens commun des Français.

- **Hétéro-évaluation et catégories *ex post*.** L'enquêteur prend en compte plusieurs traits de l'enquêté, son lieu de naissance, sa nationalité actuelle et à la naissance, sa religion, sa couleur de peau, d'œil ou de cheveu, son patronyme, etc. L'enquêté est réduit à l'état d'objet ou d'animal de laboratoire, ce qui est déplaisant et contraire à la conception de la liberté humaine des philosophes libéraux pour qui l'enquêté a la liberté d'énoncer son appartenance. En outre, l'établissement d'une classification *ex post* sur la base des appréciations des enquêteurs rencontre le même obstacle que dans le cas précédent : elle est relative à l'échantillon observé et n'est pas généralisable.

- **Hétéro-évaluation et catégories *ex ante*.** Dans de nombreux systèmes de catégories ethnoraciales, non seulement l'individu n'a pas son mot à dire, mais il doit être placé dans une liste fermée de catégories. La nationalité en Russie et l'ethnie au Rwanda donnent quelques exemples de cette manière d'opérer. À la critique philosophique exprimée plus haut s'ajoute une autre difficulté, voire une impossibilité : il n'existe pas de science ethnoraciale qui permette d'élaborer un ensemble raisonné de catégories. L'analogie avec l'établissement de catégories professionnelles (qui sont aussi attribuées par hétéro-évaluation au moment du codage) n'est pas légitime. Les catégories professionnelles prennent place dans une vision générale du fonctionnement de l'économie, de la division du travail et du capital humain. Les catégories ethnoraciales ne relèvent d'aucune théorie à moins d'aller ressortir du grenier Gobineau, Haeckel, Vacher de Lapouge, Rosenberg, Montandon, Günther, etc. Les catégories de juifs explicitées à Wannsee ou celles qui classaient, au Brésil et aux États-Unis, les différents métis selon leur nombre d'ascendants noirs, reposent sur une théorie raciste folle mais, d'une certaine manière, cohérente.

Les catégories ethnoraciales utilisées maintenant en Angleterre ou aux États-Unis sont au contraire circonstancielles. Elles ne peuvent pas produire une théorie qui n'existait pas au moment de leur détermination. Plus généralement, il est particulièrement naïf de croire que l'observation engendre les catégories conceptuelles. Le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, pourtant empiriste, a fait remarquer que « les mesures ne peuvent pas être plus précises que les concepts qu'elles représentent » (1973 : 5). Tous ceux qui lancent des enquêtes attrape tout avec un flot de questions vagues en espérant qu'ils vont faire une pêche miraculeuse peuvent méditer la remarque de Sen.

- **Auto-évaluation et catégories *ex ante*.** C'est justement en apparence la méthode employée actuellement en Angleterre, au Canada et aux États-Unis, mais c'est un leurre. L'auto-évaluation ne peut être appliquée à une liste fermée de catégories que si ces catégories ont un caractère universel et naturel dans lequel chacun trouve sa place. Or de telles catégories qui ont peut-être été intériorisées dans les pays anglo-saxons où les conceptions de communautés sont plus ancrées que dans les pays latins et germaniques, ne sont pas évidentes pour un Français (un Espagnol, un Grec, un Italien etc.). On sait que dans ces pays (et dans beaucoup d'autres, par exemple une bonne partie de l'Afrique), une personne se définit en fonction de la situation où elle se trouve au moment de la question et en fonction de l'interlocuteur. Pour un Américain, la notion d'un Indien (« Native Indian »), ou d'un Noir est quasiment immédiate. Pour un Français, il y a noir et noir, et pour les Nord-Africains, c'est encore plus compliqué, notamment en raison des rapatriés d'origine juive. Ce n'est pas parce qu'un ensemble de qualificatifs souvent déplaisants est employé pour décrire l'apparence extérieure (« black, frisé, raton, café au lait, chintock, beur, islamiste, feuj », etc.) que l'on peut le condenser en une typologie (c'est la différence entre une série additive de variables et une hiérarchie divisive de catégories discutée plus haut). La variété des désignations est en partie le résultat du mélange généralisé des populations. Dans *La Couleur comme maléfice*, Jean-Luc Bonniol cite par exemple 53 termes du lexique populaire du métissage à Haïti qui ne sont pas réductibles aux classifications pseudo-savantes utilisant la proportion de sang blanc et noir (telle celle de Moreau de Saint-Méry fondée sur les 128^e parts du sang).

En résumé, aucune solution n'est satisfaisante. S'il faut à tout prix passer par des catégories ethniques, la première méthode d'auto-évaluation et de constitution des catégories *ex post* est la moins mauvaise. Elle respecte la parole de l'individu au lieu de le contraindre à un choix au sein d'un

ensemble limité et peu justifié d'items. Pour donner un peu de chair à ces raisonnements, je vais les illustrer en analysant les catégories ethniques de la seule enquête publique française qui y ait eu recours, l'enquête MGIS dont Michèle Tribalat, Patrick Simon et Benoît Riandey ont tiré un ouvrage publié en 1996 sous le titre explicite : *De l'immigration à l'assimilation*.

Les catégories ethniques dans l'enquête MGIS

Cette enquête a porté sur des immigrés nés en Espagne, au Portugal, au Maroc, en Algérie, en Turquie, dans d'anciens pays d'Indochine française et dans des pays d'Afrique subsaharienne, ou sur leurs enfants. Deux classifications ont été mises en avant par les responsables de l'opération, l'une dite de *l'origine ethnique* qui classe les immigrés selon leur pays de naissance et les enfants d'immigrés selon le pays de naissance de leurs parents, l'autre dite de *l'appartenance ethnique* qui est fondée sur la *première* langue parlée dans l'enfance. Les problèmes soulevés par ces deux classifications illustrent cruellement les avatars d'une statistique ethnique.

La première classification n'a aucune raison d'être qualifiée d'ethnique puisqu'elle est seulement fondée sur le pays de naissance. En mêlant les immigrés et leurs enfants nés en France, elle crée cependant des catégories indécidables, celles des personnes issues des unions mixtes. Un enfant dont le père est né au Maroc et la mère en France ne peut pas être classé. L'implicite ethnique réside dans le fait de nier la possibilité d'unions mixtes puisqu'aucune catégorie ne leur correspond. Les naissances d'unions mixtes sont actuellement plus nombreuses en France que les naissances issues de deux parents étrangers. On remarquera aussi que l'attribution a été effectuée par hétéro-évaluation puisque les enquêtés n'avaient pas le moindre mot à dire. Les responsables de l'enquête ont justifié leur choix en affirmant que si la question de l'appartenance avait été directement posée, les enquêtés se seraient très souvent identifiés comme Français. Somme toute, cela aurait répondu à l'objectif d'une enquête sur l'intégration (c'est dans l'intitulé de MGIS) et correspondu à la célèbre définition électorale de l'appartenance selon Ernest Renan.

La seconde classification pose différemment le même problème des unions mixtes : deux langues peuvent avoir été utilisées durant la petite enfance quand les parents étaient eux-mêmes de deux origines différentes. Dans le cas où deux langues étaient mentionnées, le glossaire de l'enquête précisait laquelle choisir : « si français + une autre langue, mettre le français en second » (donc attribuer à l'individu une appartenance étrangère puisque seule la langue citée en premier servait au classement comme indiqué plus haut) ; « lorsque deux langues maternelles étaient citées, nous

avons privilégié la langue minoritaire » (autrement dit le kabyle si l'arabe et le kabyle avaient été mentionnés). Une telle méthode biaise l'échantillon en faveur des appartenances les plus rares et minimise la part du français, ce qui est bizarre puisqu'il s'agissait d'étudier le degré d'intégration. Elle procède aussi par hétéro-évaluation puisque les enquêtés sont laissés dans l'ignorance du classement qui va découler de leur réponse, elle même présentée comme factuelle. Mais surtout, on quitte le sol à peu près stable des nations pour celui des langues alors ouvert à toutes les fantaisies classificatoires. Voici les différentes rubriques retenues par l'enquête MGIS en fonction du pays d'origine :

Pays	Catégories ethniques (à partir de la langue la moins fréquente parlée dans la petite enfance)
Espagne	espagnol
Portugal	portugais
Algérie	arabe ; kabyle ou berbère
Maroc	arabe ; kabyle ou berbère
Turquie	turc ; kurde ; arménien
Sud-Est asiatique	vietnamien, cambodgien, khmer ; langues chinoises, lao, hmong, français, thaï
Afrique noire	mandé, bantu, kwa, wolof, peul, français, pop. à langue autochtone unique, autres

Il serait vain de chercher une logique ethnographique ou même linguistique dans cette liste. Les catégories sont imposées par une vision néocoloniale qu'a bien analysée Alain Blum (1998) dans un article de la revue *Population*. Pour les deux pays européens retenus, langue et nation se confondent. Il n'est pas question, par exemple, de basque ou de catalan pour les « Espagnols ». Pour la Turquie, le Maroc et l'Algérie, le statut de nation n'est plus aussi assuré qu'au nord de la Méditerranée. Une autre langue, le kurde ou le berbère, concurrence la langue nationale et trahit un reste d'archaïsme. Avec le Sud-Est asiatique, les choses se gâtent. Les nations subsistent encore dans le vietnamien, le cambodgien et le lao, mais d'autres langues apparaissent en nombre dont le français (!). Le dernier stade du primitivisme est atteint par l'Afrique noire où les nations ont complètement

disparu remplacées par des regroupements linguistiques dont on peut montrer qu'ils datent de l'atlas de Murdock (1981), de l'anthropologie physique de Deniker (1926) et de l'atlas des langues de Greenberg (1963) – dans l'annexe ci-après, on montre comment l'une de ces catégories, celle de « mandé » a été construite à l'aide de ces matériaux disparates.

Les termes employés dans le commentaire de l'enquête MGIS ajoutent à la confusion ou traduisent l'embarras. Au lieu des catégories ethniques « mandé », « kwa », etc., on trouve des « peuples mandés », « peuples kwas », etc. (p. 37). On rencontre aussi « les ethnies mandés » (p. 76) ou le « groupe ethnique mandé (Mandingues, Malinkés, Soninkés) » (p. 78), ou brusquement des « Toucouleurs », voire des « Maliens et Sénégalais », le tout parmi les « Africains noirs ». Voici un exemple du relâchement catégoriel : « Pour les *Maliens* et les *Sénégalais*, appartenant généralement aux *peuples mandés* à forte prédominance *musulmane*, il y aurait moins d'inconvénient à se déclarer polygames que pour un *Africain* de confession *chrétienne*... » (p. 77 : nous avons mis en italiques tous les descriptifs communautaires utilisés dans ce court passage).

L'attachement à cette curieuse classification ethnique n'est même pas défendu par les auteurs qui soulignent l'ampleur de « l'hybridation ethnique, linguistique et socioculturelle » (p. 38) de l'Afrique noire. Pourquoi dès lors couper le cheveu ethnique en quatre ? D'autant que cette belle classification sert à enfoncer des portes ouvertes. Les auteurs notent par exemple que « le grand contraste des origines sociales incite vivement à une prise en compte de l'ethnie et remet en cause les classifications par nationalité » (p. 48). Dans un tel cas, un scientifique s'intéresserait directement au « statut social » et non à cette « ethnie » qui en semble la *proxy*. Des différences sociales qui ont à leur tour une raison puisque « une partie des différences sociales entre courants migratoires s'explique par des décalages dans le temps », autrement dit par l'ancienneté du séjour. L'opération qui est ici menée consiste à transformer le social (« statut social ») et le démographique (vagues migratoires se succédant) en ethnique, donc à brouiller les pistes.

La frénésie du comptage

Au rebours de la recommandation d'Amartya Sen, la désinvolture de la classification ethnique s'exprime par une obsession de la mesure. Combien de Kwas, de Mandé, de Kurdes, combien de polygames, de mariés à leur cousine croisée ? Car, comme l'affirmait récemment Yazid Sabeg, « le seul instrument pour veiller au respect de la diversité est un dispositif statistique et analytique capable de l'évaluer » (2007). Fonçons donc vers le chiffre.

L'enquête MGIS permet de constater la vanité de cette intention quand on ne dispose pas de concepts solides « ethnoraciaux ». Le premier sujet abordé par l'ouvrage de Tribalat, Simon et Riandet, après la présentation générale de l'enquête, est la mesure de la polygamie chez les immigrés africains. Demandons-nous si l'enquête est le moyen approprié d'y parvenir. C'est loin d'être évident car elle fournit peu de matériaux. Sur les 8522 personnes interrogées, seul un homme mandé a indiqué qu'il vivait avec deux épouses ; un autre « a déclaré ne pas être polygame, mais en début d'interview a donné une composition du ménage qui laisse penser qu'il a deux épouses dans le logement » ; 10% des femmes (donc 38 personnes), toutes Mandé, vivaient avec une coépouse dans un ménage qui comprenait en moyenne 12 personnes. Les auteurs de l'enquête en ont déduit que 90 000 personnes vivaient en France dans des foyers polygames. Pour parvenir à ce chiffre, ils ont fait les hypothèses suivantes, sachant que seules des personnes âgées de 20 à 39 ans avaient été interrogées :

- les 10% de coépouses correspondent à 10% des ménages africains ;
- la polygamie ne concerne que le groupe ethnique mandé ;
- aucun Mandé de 20 à 39 ans n'est polygame ;
- tous les Mandé âgés de plus de 40 ans sont polygames ;
- le poids de ce groupe ethnique parmi l'ensemble des immigrés africains (un quart) est le même pour les hommes de plus de 40 ans que dans l'échantillon des 20-39 ans ;
- la proportion de Mandé vivant en foyer de travailleurs est la même dans ces deux groupes d'âge.

En appliquant ces hypothèses au nombre d'immigrés masculins africains de plus de 40 ans observés au recensement de 1990 (32 000), les auteurs parviennent aux 90 000 personnes mentionnées plus haut : un quart des 32 000 soit 8 000 est mandé ; leur ménage comptant en moyenne 12 personnes, cela fait au total 96 000 membres de ménages polygames. La démographie est une science simple... Trop simple car la première hypothèse est fautive puisque le sondage est réalisé sur la base des personnes. Dans ce cas, un ménage avec n épouses est représenté par n personnes, soit n fois plus qu'un ménage avec une seule épouse. Si tous les couples polygames comptent 2 épouses, les 10% de coépouses trouvées dans l'enquête correspondent donc à 5% des ménages, deux fois moins que dans le calcul des auteurs. S'il y a plus de 2 épouses, la proportion de ménages polygames descend encore. En tout état de cause, le chiffre avancé de 90 000 est plus de deux fois trop élevé.

Les autres hypothèses ne sont pas forcément fausses mais difficilement crédibles : il est peu probable que tous les hommes mandé âgés de plus de 40 ans cohabitent avec plusieurs épouses. On ne connaît aucune population dans ce cas et encore moins une population migrante pour laquelle les coépouses peuvent être restées dans le pays d'origine. Le terme de polygamie incite à la confusion. En Afrique, les ménages polygames correspondent souvent non pas à un foyer mais à une assistance. Les femmes veuves ou séparées sont remariées à un proche qui leur doit une assistance alimentaire sans obligation de vie commune. La cinquième hypothèse est trompeuse puisque l'on ne connaît pas le taux de sondage des personnes en foyer (voir tableau 3, p. 278 de l'enquête) et que l'on ignore donc la proportion de Mandé vivant en foyer. Le chiffre de 12 personnes par ménage de coépouse est incompatible avec la dimension moyenne des ménages africains observés au recensement de 1990¹.

Ainsi, tout les éléments de ce calcul de l'incidence de la polygamie sont soit faux, soit arbitraires. De surcroît, la suspicion règne dès le départ puisqu'on soupçonne l'un des enquêtés de mentir. L'enquête ne peut donc pas permettre de chiffrage de la polygamie. Le résultat de ces calculs n'aura cependant pas été inutile. Il aura accoutumé l'opinion à l'idée qu'un tiers des Noirs vivent en France dans un ménage polygame. L'académicienne et présidente de la section de statistique du Haut Conseil de l'Immigration (HCI), Hélène Carrère d'Encausse, s'en souviendra quand elle accusera la polygamie d'être responsable des événements de banlieue en novembre 2005. On ne peut pas généraliser à partir de cet exemple, mais il sert de mise en garde ; recueillir une information statistique de type « ethnique » est délicat. Si l'enquête n'est pas un bon moyen de chiffrer l'importance de certains groupes ou de certaines pratiques, ne doit-on pas se tourner vers un recensement exhaustif ?

L'illusion du recensement ethnique

Par « dispositif statistique », Yazid Sabeg, dans la citation faite plus haut, désigne non pas une enquête mais un recensement car il souhaite une « veille statistique de la diversité » et un « monitoring ethnique ». Mais qu'entend-il mesurer sous la rubrique de la diversité ? Son texte n'est pas clair puisqu'il met sur le même pied une diversité « visible », « ethno-raciale », « authentique » et parle de prendre en compte le « phénotype » pour un « traitement spécifique » de la « question minoritaire ». Il se prononce aussi

1. Il ne correspond pas aux résultats du recensement de 1990 où le nombre de ménages de 10 personnes et plus (donc ayant une moyenne d'environ 12 personnes), dont le chef de ménage est un immigré d'Afrique, est de 5400, soit moins que les 8000 attribués aux seuls Mandés.

pour l'auto-déclaration. Pour les raisons que l'on a discutées plus haut, il est douteux que l'on puisse respecter l'auto-déclaration car cela supposerait une analyse de toutes les réponses et une très grande neutralité de la question posée et du commentaire qui aide l'enquêté à la remplir. Faute de cela, on serait vraisemblablement contraint de proposer un certain nombre de catégories comme le font les Anglais et les Américains. On a vu que cela entraînait en contradiction avec l'auto-déclaration.

Mais d'autres impossibilités se présentent : pour écarter l'objection du fichage ethnique, Yazid Sabeg réclame un recensement « anonyme et volontaire ». Jusqu'à maintenant, les recensements français (et ceux de la plupart des pays du monde) sont au contraire nominatifs (c'est la publication de leurs résultats qui est anonyme) et obligatoires (une amende est prévue pour ceux qui refusent d'y répondre). Procéder par auto-évaluation est irréaliste dans un recensement qui n'est pas une enquête d'opinion mais une tentative de saisir des situations objectives. Imaginons que l'on applique aussi l'auto-évaluation à l'âge : cela ferait plaisir à certains et certaines qui pensent faire moins que leur âge, mais je doute de l'efficacité du procédé pour le calcul de la fécondité, de la mortalité ou de la migration. De même, si la profession était auto-déclarée, on aurait quelques surprises. Par exemple, une enquête de la Sofres a montré que 35 % des ouvriers au sens de l'Insee déclaraient faire partie de la classe moyenne.

Une autre objection, particulière à la France, est difficilement surmontable : il n'existe plus de recensement depuis 1999. À la place, l'Insee procède à des enquêtes annuelles sur un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants et sur un échantillon de 8 % des habitants de toutes les communes de plus de 10 000 habitants. Vu la pauvreté des résultats publiés ou disponibles sur le site de l'Insee huit années après le recensement de 1999, la possibilité d'un recensement ethnique semble réduite dans notre pays. On aimerait déjà connaître simplement les pyramides des âges et la répartition des professions.

Plus généralement, l'idée de chiffrer l'importance de certains groupes est paradoxale quand ces groupes sont mal définis. Si la minorité visible « noire » compte en France métropolitaine 500 000, un million ou 1 500 000 personnes, quelle conséquence entraînera cette différence de nombre ? Un recensement n'a pas été nécessaire pour constater qu'aucun présentateur noir n'officialiait à la télévision. De même, la parité n'a pas nécessité un comptage des électeurs des deux sexes. Si cela avait été le cas, il aurait fallu accorder plus de places aux femmes qu'aux hommes car elles sont plus nombreuses dans le corps électoral du fait de leur plus grande longévité. La notion de minorité est peu compatible avec celle de comptage puisque le fait minoritaire consiste à être moins nombreux que la majorité. Que telle minorité soit

plus nombreuse qu'une autre n'augmente pas ses droits. Les Hopis ont les mêmes droits que les Navajos, leurs voisins vingt fois plus nombreux.

Dans quelles conditions le comptage est-il alors utile et légitime ? La réponse réside à nouveau dans la remarque d'Amartya Sen : quand les concepts sont bien définis. Par exemple, il est très utile de compter le nombre de décès à un âge donné pour une cause donnée car on peut ainsi suivre l'évolution de la médecine et de l'hygiène. Il est impossible de détecter sans statistique précise si le cancer du poumon tue plus que les années précédentes ou si la mortalité par accident des jeunes de 15 à 25 ans régresse. Les chiffres apportent la réponse car les trois domaines concernés sont bien construits conceptuellement et munis de catégories bien définies et acceptées : l'âge, les causes de mortalité dont la CIM – la classification internationale des maladies –, qui a été soigneusement discutée et améliorée depuis un siècle, et la notion de risque, elle aussi bien maîtrisée depuis les débats sur les probabilités au XVIII^e siècle (par exemple la controverse sur l'inoculation qui opposa d'Alembert à Bernoulli).

Que chaque communauté cherche à se compter est naturel et fait partie de la liberté d'association et d'expression que la loi doit préserver. Mais l'État n'a pas le même rôle car il est garant de l'intérêt général. Il peut toutefois être conduit à de tels comptages quand il lève des impôts ou les redistribue. Ainsi l'État allemand qui assure un traitement aux membres du clergé catholique et protestant demande-t-il leur religion aux citoyens qui acceptent de payer leurs prêtres et pasteurs. On peut fort bien imaginer que l'État accorde à telle ou telle communauté certains droits ou avantages. Il faudra alors savoir qui peut en jouir et combien ils sont pour calculer la dépense afférente, mais en l'absence de tels dispositifs légaux, tout flotte dans le vague car on ne sait pas quelles sont les communautés concernées, donc les catégories à retenir.



Trois remarques pour conclure :

- Les exemples tirés de l'enquête MGIS ne sont pas anodins ni négligeables par rapport au reste de l'enquête. Les classifications des immigrés qui ont été discutées plus haut constituent l'armature de l'ouvrage qui présente les résultats de l'enquête et la polygamie est la première de toutes les questions examinées en détail. On peut craindre que la prochaine enquête portant sur le même sujet répète non pas ces excès et ces erreurs qui sont maintenant trop flagrants, mais d'autres. Il n'y a en effet aucune raison pour que, subitement, ceux qui mènent de telles enquêtes soient devenus plus intelligents et plus prudents qu'ils ne l'étaient déjà. Ils n'ont d'ailleurs publié aucune critique de leur travail d'alors.

- Dans la mesure où il existe de nombreuses expériences étrangères en matière de catégories ethniques, leur invocation doit être faite en généralité car il est toujours facile de sortir les cas les plus favorables à une thèse alors que les cas les plus défavorables sont laissés dans l'ombre. Ainsi, quand on cite l'Angleterre ou les États-Unis, doit-on penser aussi à la Russie, à la Yougoslavie, au Rwanda. Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas séparer une mesure prise par un pays de l'ensemble des autres mesures dans ce même pays. Par exemple, lors des débats sur le Contrat de première embauche (CPE), la liberté de licenciement au Danemark a été invoquée, mais pas les mesures d'accompagnement et de reclassement des chômeurs qui existent dans ce pays (les travaux de Jean-Claude Barbier au Centre d'études de l'emploi le montrent avec précision).

- La mesure des discriminations peut s'effectuer de deux manières : par l'étude directe des discriminations ou par l'étude des personnes susceptibles de discrimination. L'étude directe plonge dans le mécanisme de la discrimination par exemple avec les modalités de l'embauche ou le *testing*. Elle peut aussi s'intéresser aux caractéristiques des discriminés et des discriminateurs. L'étude des personnes susceptibles de discrimination est plus délicate. Elle repose sur la mémoire individuelle des discriminations qui est variable et sur la situation des personnes susceptibles de discrimination par rapport aux autres, situation que d'autres causes peuvent aussi expliquer. On peut comparer l'étude de la discrimination à l'étude du crime, la criminologie, qui pose des problèmes analogues. Or les criminologues et sociologues de la justice ne font pas des enquêtes sur les personnes susceptibles d'être victimes de crime, mais sur les crimes, sur leurs auteurs et leurs victimes. Il ne s'agit pas d'un parti pris mais d'une question d'efficacité : la connaissance des circonstances et des auteurs de crimes permet la prévention mieux que la connaissance des personnes susceptibles d'être victimes d'un crime.

Dernière remarque en forme de boutade : à ceux qui recommandent d'imiter les expériences étrangères en matière de mesure de la diversité, rappelons que la diversité des approches fait aussi partie de la diversité.

On peut reconstituer la composition de la catégorie ethnique « Mandé » de l'enquête MGIS grâce à trois sources dues à Victor Kuagbenou qui avait été chargé de la classification des ethnies d'Afrique subsaharienne : un article de la revue *Migrations Société*, une participation au forum de l'Ined dédié en 1998 aux catégories ethniques et l'annexe sur les immigrés africains dans le rapport final de l'enquête. Victor Kuagbenou a uniquement utilisé les déclarations de langue parlée durant la petite enfance. Il a dégagé six catégories : les Bantu, les Mandé, les « populations à langue unique », les « ethnies de langue kwa », les Wolofs et les Peuls. Parmi les Mandé, il a regroupé les Bambara, Djula, Malinké, Susu, Diakhalé, Soninké et Khasonké. Victor Kuagbenou indique qu'il s'est inspiré des classifications de Théophile Obenga, le disciple de Cheikh Anta Diop et de Joseph Greenberg. Effectivement, Obenga reprend les 26 des 28 langues mandé réparties par Greenberg en 6 sous-groupes du groupe « Niger-Congo », dont la liste est la suivante :

- a) *western* : 1. soninke, malinke, bambara, diula, numu, ligbi, huela, vai, kono, koranko, khasonke, susu, dyalonka.
- 2. *sya*.
- 3. mande, loko, gbandi, gbunde, loma, kpelle (*guerze*)
- b) *eastern* : 1. mano, dan (*gio*), kweni (*guro*), mwa, nwa.
- 2. samo, bisa, busa.

Le diakhalé manque (est-ce le dyalonka de Greenberg à une métathèse quantitative près ?) et le mandé se trouve dans un sous-groupe différent. Pour préciser la situation, il faut donc recourir à d'autres sources. La plus simple est l'atlas ethnographique de Murdock (1981) qui liste 862 sociétés humaines (et non ethnies) qu'il groupe en 412 « clusters ». Aucune des 862 sociétés ne porte le nom de mandé, mais plusieurs *clusters* sont désignés par ce terme ou comprennent des populations dont la langue figure dans la liste de Greenberg :

« 47 : southern Mande : Ngere with special reference to the Gio, Gagu, Guro, Dan, Tura.

48 : Mende-Temne : Mende, Kissi, Kpelle, Gbande, Toma, Temne, Sherbro, Gola, Väi.

53 : Nuclear Mande : Bambara, Malinke, Soninke, Susu, Kasonke, Koranko.

54 : Marka : Diula, Nono, Samo. »

Cinq des six langues se retrouvent dans le *cluster* 53 des « nuclear Mande », mais les Diula sont situés dans un autre *cluster*. En arrière-fond de ces caractérisations linguistiques et ethnographiques, on retrouve l'ancienne anthropologie physique. La dernière grande synthèse détaillée remonte à l'édition en 1926 des *Races et les peuples de la terre* où Joseph Deniker, qui dirigea la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, considère les Mandé comme l'un des quatre groupes nigritiens du Soudan occidental et du Sénégal, les autres groupes étant les Wolofs, les Toucouleurs et les peuplades mixtes des bassins supérieurs des trois Volta (Songhaï, par exemple). Les Nigritiens du Soudan occidental sont eux-mêmes l'un des quatre groupes nigritiens (les trois autres étant les « Nègres nilotiques », les « Nigritiens du Soudan central » et les « Nigritiens littoraux ou guinéens »). Quand aux Nigritiens dans leur ensemble, ils représentent l'une des sept divisions de l'Afrique.

La manière dont Deniker décrit les Nigritiens est caractéristique de ce type d'anthropologie : « Nous comprenons sous ce terme toutes les populations nègres qui ne parlent pas les dialectes bantous ; ces populations présentent ordinairement les traits classiques du Nègre : taille élevée (1 m 70 chez les Mandingues à 1 m 79 chez les Sara du Chari-Logone, d'après Collignon, Deniker, Ruelle, Poutrin, Maistre, etc.) ; dolichocéphalie très prononcée (indice céphalique du vivant allant de 72,1 chez les Dazari [Mossi] et les Dinkas à 76,9 chez les Achantis, d'après les mêmes auteurs) ; peau noire, cheveux crépus en toison continue, nez large et aplati (indice nasal variant depuis 93,3 chez les Chillouks, jusqu'à 110 chez les Kparhalla, d'après Ruelle) ; front bombé sur la ligne médiane et souvent fuyant, lèvres épaisses et projetées en avant, prognathisme fréquent » (1926 : 543).

Parmi les Nigritiens, les Mandé « représentent la race nigritienne, avec, souvent un mélange plus ou moins fort de sang éthiopien ou berbère. D'après plusieurs observateurs, ils sont en général d'une taille élevée, et très dolichocéphales ; leur peau est foncée et leurs cheveux crépus ou, plus rarement, frisés. Les Malin-kés, qui paraissent avoir le mieux conservé le type primitif, sont plus grands (1 717 mm) que les Sonin-kés (1 695 mm) et les Bambara (1 707 mm) ; d'autre part, ils sont ultradolichocéphales (ind. céph. 74,9 sur le vivant), tandis que les Soninké sont des hyperdolichocéphales (ind. céph. 74,6), et les Bambara se rapprochent de la vraie dolichocéphalie (75,3). La peau est couleur chocolat chez les Malinké, tandis que les Soninké ont la peau marron, avec un reflet rougeâtre, ce qui indiquerait un mélange avec la race éthiopienne » (*ibid.* : 554).

Deniker divise ses Mandé en quatre groupes :

- Mandé septentrionaux : Bozo, Soninké, Karapo ;
- Mandé centraux : Dioula, Bambara, Kassonké, Malinké, Ligbi, Veï ;
- Mandé méridionaux : Diallonké, Soussou, Mone, Gbin, Toma, Guerzé, Dan ;
- Mandé orientaux : Samo, Sia, Samorho.

En tenant compte des synonymes (Kpelle et Guerze, Dan et Gio, Kweni et Guro), 43 noms apparaissent dans les trois ouvrages des trois disciplines que nous venons de commenter. Dix noms seulement sont communs aux trois classifications, ce qui donne une indication sur le flou de la catégorie des Mandé. Le cas des Bozo, ces pêcheurs du delta intérieur du Niger, illustre la difficulté : ils sont cités par Deniker, mais comme ils parlent la même langue que les Soninké, Greenberg ne les indique pas dans sa liste, mais seulement dans les tableaux où il compare les mots désignant la même chose dans diverses langues (ainsi, l'oreille se dit « tor » chez les Malinké, « two » chez les Bozo et « tu » chez les Dan). Inversement, leur ethnographie très particulière entraîne Murdock à les considérer comme un *cluster* à eux seuls, le n° 55 : « Niger Fishermen : Bozo ».

Quatorze des langues citées par Greenberg n'ont aucun correspondant ethnographique ou anthropologique, huit des sociétés de Murdock n'ont pas de contrepartie linguistique ou anthropologique et cinq peuples de Deniker ne se retrouvent chez aucun des deux autres auteurs. Ajoutons qu'une grande diversité ethnographique existe pour les treize groupes communs aux classifications linguistiques et ethnographiques. L'atlas de Murdock les répartit en effet dans un grand nombre de formes familiales et non dans cette polygamie généralisée dont les affuble l'enquête MGIS à la suite de ses erreurs de calcul et de raisonnement. Plusieurs de ces populations ont d'ailleurs été étudiées avec soin par des chercheurs français, les Samo par Françoise Héritier et les Malinké par André Langaney. Elles montrent des traits culturels très différents. Il paraît en outre difficile de mettre ensemble des pêcheurs bozo qui ont gardé un mode de vie traditionnel et des commerçants sarakolé (soninké) ou des citadins bambara.

Jean-Loup Amselle (1997) constate dans ses *Logiques métisses* que des Peuls se lancent dans « un processus de conversion ethnique afin de devenir Hausa ou Bambara ». Au lieu de l'image de substances pures, telles que les ethnies peuls, bambara, malinké, etc. qui se dégraderaient en se métissant, on est en présence d'un *continuum* au sein duquel les acteurs ont une très grande liberté, ne serait-ce que parce qu'ils ne laissent pas de traces écrites de

leurs positions successives (on retrouve l'un des thèmes de Jack Goody). Au lieu de pôles culturels initiaux, on est dans une « indistinction originare » propice à de multiples stratégies. Ainsi, les Bambara ne désignent au départ que des paysans de la région Segou-Sissako, pourchassés par les marchands d'esclaves, et se reconnaissant entre eux comme des « Banmana » ; puis le terme s'est étendu aux citadins des villes alentours – Djenné, San, Mopti –, et à tous les non-islamisés, jusqu'à devenir homonyme de « païens » en situation de dominés par rapport aux élites islamisées. « La trilogie Peul-Bambara-Malinké est un système de transformation dont la logique obéit à un rapport de forces. C'est dans le cadre de celui-ci, dans la relation entre des termes concurrents, que réside l'identité et non dans des ethnonymes pris isolément. L'identité se définit donc comme un écart ou comme une différence. C'est également l'oubli des conditions de production du social et du politique qui fonde l'identité ou l'ethnicité » écrit Jean-Loup Amselle (1997 : 88).

Imprécise, racialisante, inapte à saisir ces contenus culturels et politiques, la catégorie des Mandé qui occupe une position importante dans l'enquête MGIS illustre bien les dangers de ces « catégories ethniques » véhiculant les poncifs et les erreurs raciales du passé. Elle vient appuyer les dérives idéologiques du présent. En paraphrasant Éric Macé, qui écrit « ce ne sont pas les races qui créent le racisme mais le racisme qui invente les races » (2006 : 147), on peut dire que ce ne sont pas les Mandé qui pratiquent la polygamie, mais la polygamie qui invente les Mandé.

*École des hautes études en sciences sociales
Laboratoire de démographie historique, Paris
lebras@ehess.fr*

MOTS CLÉS/KEYWORDS : catégories ethniques/*ethnic groups* – statistique ethnique/*ethnic classifications* – races – immigration – polygamie/*polygamy* – enquête démographique/*population survey* – Mandé.

Amselle, Jean-Loup

1997 *Logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Paris, Payot & Rivages.

Amselle, Jean-Loup & Elikia M'Bokolo, eds

1985 *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*. Paris, La Découverte.

Balibar, Étienne & Immanuel Wallerstein

1988 *Race, nation, classe : les identités ambiguës*. Paris, La Découverte.

Barbier, Jean-Claude

2004 « A comparative analysis of "employment precariousness" in Europe », in Marie-Thérèse Letablier, ed., *Learning from Employment and Welfare Policy in Europe*. Rapport accessible sur : www.xnat.org.uk.

Blum, Alain

1998 « Comment décrire les immigrés ? À propos de quelques recherches sur l'immigration », *Population* 3 : 569-587.

Blum, Alain & Maurizio Gribaudi

1990 « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales ESC* 6 : 1365-1402.

Bonniol, Jean-Luc

1992 *La Couleur comme maléfice*. Paris, Albin Michel.

Deniker, Joseph

1926 *Les Races et les peuples de la terre*. Paris, Masson & Cie.

Forum internet de l'Ined sur les catégories ethniques

<http://olivier.ammam.free.fr/imports/index.html>.

Greenberg, Joseph H.

1963 *The Languages of Africa*. Bloomington, Indiana University Press.

Hall, Stuart

1992 « New ethnicities », in James Donald & Ali Rattansi, eds, *"Race", Culture and Difference*. London, Sage : 252-260.

Kuagbenou, Victor K.

1997 « L'immigration noire africaine en France : pour une approche ethnique », *Migrations Société* 49 : 5-25.

Le Bras, Hervé

1998 *Le Démon des origines : démographie et extrême droite*. La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube.

Macé, Éric

2006 « Ne pas quantifier, ne pas nommer : l'impossible lutte contre les discriminations dans les programmes de la télévision française », in Nacira Guénif-Souilamas, ed., *La République mise à nu par son immigration*. Paris, La Fabrique : 178-195.

Murdock, George P.

1981 *Atlas of World Cultures*. Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.

Sabeg, Yazid

2007 « Mesurer au nom de la diversité », *Libération*, lundi 12 mars 2007.

Sen, Amartya K.

1973 *On Economic Inequality*. Oxford, Clarendon Press.

Tribalat, Michèle, Patrick Simon & Benoît Riandey

1996 *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris, La Découverte-Ined.

Hervé Le Bras, *Quelles statistiques ethniques ?* — Face aux discriminations, de nombreuses voix s'élèvent pour demander la collecte de statistiques ethniques. Mais quelle collecte et quelle « ethnique », se demande-t-on ici ? Selon que l'ethnicité est évaluée par l'observateur ou par l'observé, selon que les catégories sont imposées ou ouvertes, les résultats statistiques varient amplement. Plus grave encore, il n'est pas possible de parvenir à une classification ethnique en tant que telle. On le montre sur l'exemple d'une des rares enquêtes françaises consacrée à ce sujet, l'enquête « Mobilité géographique et insertion sociale, MGIS » réalisée par l'Insee et l'Ined. Malgré l'intention louable (et un peu contradictoire) de mesurer l'intégration selon l'origine ethnique, la classification utilisée accumule les poncifs et les préjugés.

Hervé Le Bras, *Ethnic Statistics?* — Given discrimination, more and more demands are being raised for the gathering of statistics on ethnic groups. But what data should be collected about which groups ? Depending on whether “ethnicity” is assessed by an observer or by the concerned, whether categories are set in advance or left open, statistics yield widely varying results. An even more serious objection : it is not possible to establish an ethnic classification as such, evidence of this being one of the very few French surveys devoted to this subject, the MGIS survey carried out by Insee and Ined. Despite its praiseworthy but somewhat contradictory intention to evaluate integration with criteria based on ethnic origins, the classification actually used was rife with stereotypes and prejudices.